

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 106. 1^{er} trimestre 2018

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

Éditorial

France, mère des arts, des armes et des lois ?

« France, mère des arts, des armes et des lois », Recueil : « Les Regrets » sonnet 9, Joachim Du Bellay. De ce vers de Du Bellay à la réalité il y a aujourd'hui un abîme :

La loi est pervertie ; « La loi pervertie! La loi — et à sa suite toutes les forces collectives de la nation, — la Loi, dis-je, non seulement détournée de son but, mais appliquée à poursuivre un but directement contraire! La Loi devenue l'instrument de toutes les cupidités, au lieu d'en être le frein! La Loi accomplissant elle-même l'iniquité qu'elle avait pour mission de punir! » Frédéric Bastiat *La Loi*. (1850).

Les armes sont bien mal en point : « l'armée française se trouve aujourd'hui en véritable surchauffe, devant mener à bien tant de missions avec des moyens limités ». (Litote !) *Servir* Pierre de Villiers.

Restent les arts, la culture.

Lors de sa conférence, dont vous trouverez le résumé dans ce bulletin, Bertrand Allamel nous a parlé de la culture. Il nous a montré qu'en France c'est la culture étatisée qui domine. Les politiciens sont matérialistes. Pour eux, seuls comptent le montant du budget consacré à la « culture » (Ils témoignent du « volontarisme » et de « l'intérêt » pour la culture), les effets d'annonce et les intentions (toujours bonnes). Le résultat importe peu, les gens ne comptent pas. Ils ne sont que des pièces interchangeables de la mécanique sociale. La confiscation de la culture (comme de l'éducation) par l'État lui permet de contrôler psychologiquement les populations. Les règlements multiples, intrusifs et les prélèvements obligatoires massifs lui permettent de la contrôler matériellement. Le tout constitue l'instrument du totalitarisme.

La culture c'est aussi une connaissance dans un domaine précis. Il est admis que la culture économique des Français est insuffisante, voire erronée. Elle est enseignée par l'État. Cela lui permet de manipuler des foules sans repères. Mais en économie, aussi attrayante soit la théorie, la réalité est sans pitié. Les erreurs se payent comptant (chômage, travailleurs pauvres, mal logés, SDF, dettes abyssales, déficits récurrents, délitement du lien social et lutte de tous contre tous etc.) Tandis qu'au niveau culturel, au sens « Ministère de la culture » et « politique culturelle » elles sont quasiment indolores. Les Français sont touchés au portefeuille mais ne s'en rendent pas compte. Ils ne savent pas ce qu'ils paient. Par contre la « politique culturelle », bien médiatisée, peut être très vendeuse. C'est bien intéressant pour un politicien en mal de reconnaissance et soucieux de sa réélection.

Cela dit, les fautes culturelles ne sont pas sans conséquences. Certaines peuvent être dramatiques. « La culture est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes propres à un

groupe humain, à une civilisation. Elle **se transmet socialement**, de génération en génération et non par l'héritage génétique, et conditionne en grande partie les comportements individuels. »¹

Or depuis des années nos hommes politiques travaillent à la mise à mort de la culture générale et à la disparition de la culture française. Au bout du compte peu de personnes auront le bagage intellectuel nécessaire pour contrecarrer la route de la servitude. Bien des gens goberont n'importe quoi sur l'islam, la colonisation, l'histoire de France, les racines de notre pays, le libéralisme etc.

Le Cercle Frédéric Bastiat est une association culturelle dont le but est de promouvoir la pensée de Frédéric Bastiat. Bastiat est un économiste libéral classique français du XIX^{ème} siècle. Pour un libéral, tout Homme est une personne, propriétaire de la valeur qu'il crée par son travail, libre, personnellement responsable et créateur... vu sous cet angle, c'est un fait, la culture libérale est quasiment absente dans notre pays. Or plus l'État est totalitaire, plus la culture se porte mal. (Et vice versa). Elle peut totalement disparaître : plus de poésie, de création, d'innovation. Un monde devenu stérile. L'Histoire montre que cette évolution est, hélas, une réalité dans plusieurs pays.

A l'inverse, la culture libre est un instrument de libération et d'épanouissement. Le Cercle a beaucoup de pain sur la planche !

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Pour le plaisir et pour la culture générale voici le poème complet :

France, mère des arts, des armes et des lois
France, mère des arts, des armes et des lois,
Tu m'as nourri longtemps du lait de ta mamelle :
Ores, comme un agneau qui sa nourrice appelle,
Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Si tu m'as pour enfant avoué quelquefois,
Que ne me réponds-tu maintenant, ô cruelle ?
France, France, réponds à ma triste querelle.
Mais nul, sinon Écho, ne répond à ma voix.

Entre les loups cruels j'erre parmi la plaine,
Je sens venir l'hiver, de qui la froide haleine
D'une tremblante horreur fait hérisser ma peau.

Las, tes autres agneaux n'ont faute de pâture,
Ils ne craignent le loup, le vent ni la froidure :
Si ne suis-je pourtant le pire du troupeau.

Compte rendu de la conférence du 9 décembre 2017

« L'État doit-il subventionner les arts ? »



Bertrand Allamel

par **Bertrand Allamel**
auteur de *Culturellement incorrect*

Poser une telle question à des libéraux peut paraître absurde, et inutile tant la réponse est évidente : l'impôt étant une spoliation légale, un prélèvement à caractère violent, il ne saurait être justifié par des dépenses publiques dans la culture ou les arts.

La réponse n'est pourtant pas si évidente qu'il n'y paraît, et, comme le dit Bastiat dans son ouvrage *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* au chapitre consacré au théâtre et aux beaux-arts : « il y a certes beaucoup à dire pour

et contre ». Il revient peut-être aux libéraux de dépasser en effet cette tendance à la radicalité et à l'intransigeance qui les conduit à se réfugier trop facilement derrière l'argument de l'impôt vu comme une spoliation légale. Il apparaît plus constructif d'encourager une réflexion honnête pour démontrer la validité du positionnement libéral.

En matière de culture donc, il y a bien un débat à mener, n'en déplaise aux défenseurs acharnés de l'interventionnisme culturel, tout comme aux promoteurs de l'État minimal. La question ne saurait être tranchée trop rapidement, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Bastiat reconnaît dans un premier temps, « qu'en faveur du système des subventions, on peut dire que les arts élargissent, élèvent et poétisent l'âme d'une nation, qu'ils l'arrachent à des préoccupations matérielles, lui donnent le sentiment du beau, et réagissent ainsi favorablement sur ses manières, ses coutumes, ses mœurs et même sur son industrie. »

Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas accorder à la culture ce rôle prépondérant dans la formation de nos personnalités, et dans la contribution à l'harmonie ou à la concorde sociale. Cette intuition d'une culture pacifiante et capable d'élever les hommes et la société, héritée de la philosophie des Lumières (voir Condorcet et Schiller), doit néanmoins être précisée : il y aurait bien une sorte de processus psychologique qui conduirait ceux qui s'intéressent aux arts à s'élever au-delà de leurs pulsions primaires, animales et à préférer l'harmonie à la guerre (voir *Culturellement incorrect*, Bertrand Allamel, 2016). C'est sur cette conviction que repose finalement la conception moderne du rôle de l'État en matière culturelle. La culture étant un facteur de paix, il revient à l'État d'œuvrer pour sa diffusion, et de contribuer à l'élévation des masses.

Or, s'il paraît difficile de contester cet argumentaire, on peut toutefois reprocher à Bastiat de n'avoir pas vu qu'il restait emprunt d'un certain idéalisme, quoique Bastiat n'avait probablement pas le recul historique nécessaire pour s'en rendre compte. On ne peut en effet pas prouver sérieusement les vertus de cette mécanique psycho-sociale. Comment être certain que la culture agit réellement de manière bénéfique, qu'elle crée du lien social, qu'elle réduit la violence ? Pire, un certain nombre de faits tendraient à prouver que la culture est bien incapable dans certains cas de freiner la barbarie (voir Georges Steiner). Dès lors, la justification du financement public de la culture, qui est d'ailleurs le seul argument en sa faveur évoqué par Bastiat, devient bancale.

Un examen approfondi de la question fait pourtant apparaître d'autres arguments raisonnables en faveur de la subvention publique à la culture.

Tout d'abord, les biens culturels ont des spécificités intrinsèques qui conduisent les producteurs de biens culturels à adapter leur offre dans le sens d'une réduction de la qualité et d'une standardisation des propositions (pas de prise de risque artistique, préférence pour les œuvres « rentables »). La culture peut ainsi être considérée comme un secteur d'activité particulier qui doit être protégé du marché sur lequel son intégrité est menacée.

Certains affirment ensuite que la culture est un bien auquel tout le monde devrait « avoir droit » de manière équitable. Il est en effet injuste que son accès ne soit rendu possible qu'à certains individus qui ont le privilège de développer leur imaginaire, leur liberté de conscience, et d'épanouir leur être.

L'auteur libéral R. Dworkin avance enfin l'idée que nous devrions, par souci de justice envers les générations futures, leur léguer une culture au moins aussi riche que celle dont nous avons hérité nous-mêmes. L'État a alors un rôle à jouer pour préserver, et maintenir les « structures culturelles ».

Si certaines considérations semblent donc justifier la subvention publique pour corriger les imperfections du marché, incapable d'assumer l'importance des enjeux philosophiques et moraux de la culture, elles peinent à soutenir la contradiction apportée par une série d'arguments qui remet sérieusement en cause les fondements des politiques publiques de la culture.

Contrairement aux croyances de certains, le marché libre est tout à fait capable de générer une offre diversifiée et de qualité, et la culture issue d'initiatives publiques n'est pas plus à l'abri du risque de standardisation, du fait d'un certain conformisme politique ou administratif. De plus, l'étude de statistiques et l'apport de la théorie sociologique dite de la légitimité font voler en éclats les justifications d'ordre égalitaristes de l'interventionnisme culturel. Les actions mises en place par la collectivité profitent généralement à ceux qui en ont le moins besoin, ce qui est un comble pour une politique qui se veut sociale, voire égalitariste, et financée par l'argent public.

Les politiques publiques de la culture seraient donc inefficaces et leurs résultats discutables. A ce constat décevant d'une intervention publique par ailleurs fort coûteuse (la collectivité dépense environ 16 milliards € par an pour la culture, répartis comme suit : 10 milliards dépensés par l'administration centrale, et 6 milliards par les collectivités territoriales), vient s'ajouter la tendance observée à l'inefficacité économique, mis en évidence par l'analyse économique de la bureaucratie, particulièrement visible dans le milieu culturel : trop de dérives conduisent le milieu culturel à un incroyable gaspillage d'argent public. Par ailleurs, Bastiat rappelle à ceux qui pensent ainsi que le financement public de la culture donne du travail à certains (ce qu'on voit), que l'argent est pris aux travailleurs, qui auraient pu le dépenser librement.

Cette remarque introduit le caractère paternaliste et illégitime des décisions publiques en matière culturelle : une élite politico-administrative s'auto-attribue une mission d'édification sociale tout autant qu'une compétence factice en matière de jugement sur la qualité des œuvres et sur les besoins de la population. La collectivité confisque une partie de la liberté de choix des individus sur l'utilisation de son temps et de ses ressources, ce qui est contraire aux principes du libéralisme le plus classique, et même pourrait-on dire à la logique la plus élémentaire.

En conclusion, à la question « l'État doit-il subventionner les arts », on peut valablement répondre par la négative, au vu de tout ce qui a été dit précédemment. Encore faut-il être en mesure d'argumenter, afin de nourrir une réflexion en montrant qu'il y a bien un arbitrage entre des arguments favorables et défavorables au financement public de la culture. C'est au prix de telles démonstrations que les libéraux pourront, espérons-le, prouver la validité de leurs positions et progressivement contrer le politiquement correct.

COMPTES RENDUS DES CONFERENCES

DU 8^{ème} WEEKEND DE LA LIBERTE du 22 au 24 septembre 2017.

**Les 100 jours sous le regard de Frédéric Bastiat.
Laissez faire ou se laisser faire. 2^{ème} partie**

« Un quinquennat pour restaurer la justice et la sécurité »



Guillaume Jeanson

Guillaume Jeanson
Institut pour la Justice

Dans son programme, concernant la justice, Emmanuel Macron annonce qu'il mettra tout en place pour qu'elle soit plus lisible, plus accessible, et que la justice pénale soit plus efficace ; il insiste sur la place de l'autorité judiciaire dans les institutions, et sur tout ce dont a besoin la justice des mineurs pour prospérer. Sur la sécurité, Macron a annoncé la mise en place d'une police de la sécurité quotidienne, des recrutements dans les rangs des policiers et des gendarmes, la généralisation du

dispositif de la « caméra piéton » pour lutter contre les contrôles d'identité abusifs ; enfin, le renforcement du renseignement terroriste ainsi que la gestion du problème du retour des Français de zones de conflit.

Il a listé certaines choses sur le volet pénal, dont la création de 15 000 places de prison supplémentaires. Il a défendu la cybersécurité. Mais il a aussi annoncé des baisses budgétaires, des coupes (Justice, Armées) avant d'annoncer une augmentation en 2018.

Pendant ses 100 premiers jours de mandat, Macron semble avoir mis l'accent sur la communication, une décision regrettable. Lorsqu'on regarde le travail accompli pendant cette période, on constate que 2 textes ont été produits :

la moralisation de la vie politique ; c'est se tromper de priorité. Le Parlement a travaillé sur ces questions suite au fiasco de l'élection présidentielle. Mais, parmi toutes les choses à entreprendre pour redonner confiance aux Français en la justice, il aurait fallu travailler sur le droit des victimes. On peut redouter des errements tels que ceux de l'ère Christiane Taubira.

la nouvelle loi antiterroriste pour préparer la sortie de l'état d'urgence. Sur le volet terrorisme, il y a beaucoup de choses à faire. La question de l'état d'urgence est bien sûr juridiquement peu satisfaisante, puisque conçue pour être temporaire. L'état d'urgence est dangereux par ce que l'on en fait. Sortir de cet état n'était pas une priorité vu qu'il est en place depuis 2 ans, il pouvait donc le rester quelques mois de plus. Il y avait des problèmes autrement plus urgents, qui avaient été annoncés et sur lesquels après 100 jours rien n'a été encore fait.

La prison

La thématique de la prison est essentielle car c'est le dernier maillon de la chaîne pénale, le maillon de l'exécution des peines. Quand une juridiction condamne quelqu'un à une peine de prison et qu'on ne peut pas appliquer cette peine ou qu'on l'exécute tardivement, cela ne sert à rien d'avoir mobilisé toutes les personnes en amont de la chaîne pénale. La politique pénale ne fonctionne pas car elle ne remplit pas son rôle de dissuasion. L'état des prisons en France n'a fait que se dégrader depuis

30 ans. On ne peut que constater un manque de courage politique sur ces questions là, avec un retard pris dès les années 1980 par Robert Badinter pour des raisons idéologiques, avec le souhait de retarder la construction de prisons dans des zones d'accroissement de la population et parallèlement d'augmentation de la délinquance, qui aurait dû avoir comme réponse l'élargissement du parc carcéral. Quand on s'attaque à la question de la peine de prison on se heurte à des oppositions très fortes et le plus souvent idéologiques, avec des poncifs tels que « la prison est l'école du crime », « la prison est la cause de la délinquance » etc. On se rend compte que c'est erroné. La criminologie qui a produit un certain nombre d'études nous montre que l'effet de la prison est complexe et que des poncifs qui consistent à répéter que la prison est l'école du crime est passablement dangereux parce que l'impunité est aussi une excellente école de la récidive. L'effet que produit la prison est variable selon le type d'individus, le type de prison, le type d'infraction. Il est intéressant de comparer le parc carcéral français à ce qui se fait à l'étranger.

En France, il existe différents types de prisons : les maisons d'arrêt et les maisons centrales. Les maisons d'arrêt ont vocation à détenir les personnes en détention provisoire, donc en attente de jugement. La surpopulation carcérale dans les maisons d'arrêt est réelle. Mais elle n'existe pas dans les maisons centrales, qui sont les prisons pour longues peines.

Une idée reçue dit que « les prisons sont en France largement suffisantes » : si on regarde les taux d'incarcération en France, ils tournent autour de 100 détenus pour 100 000 habitants, un taux inférieur à la moyenne et à la médiane européenne (130 détenus pour 100 000 habitants) et aux États-Unis (700 détenus pour 100 000 habitants). Des pays ont bien sûr un taux d'incarcération plus faible, comme les Pays-Bas, dont on parle beaucoup. Mais en regardant d'un peu plus près, aux Pays-Bas (taux de 60 détenus pour 100 000 habitants), chaque année sont mises en prison beaucoup plus de personnes qu'en France : pour 100 000 habitants, 130 personnes en France ; aux Pays-Bas, près de 250. Explication : aux Pays-Bas, les peines de prison sont plus courtes qu'en France, mais seulement pour les petits délits. Pour les infractions graves, les durées sont similaires.

En France, la politique anticarcérale fait qu'une partie de l'efficacité de la politique pénale a été ruinée et notamment une partie de la dissuasion. Avec un nombre insuffisant de prisons, face à la surpopulation des maisons d'arrêt, on a eu de cesse de créer des mécanismes toujours plus complexes pour réduire les flux entrants en prison et accélérer les flux sortants.

Réduction des flux entrants

Parmi tous les dispositifs, on peut citer les mécanismes de sursis ou la contrainte pénale (loi Taubira de 2014), c'est-à-dire qu'un magistrat peut estimer que plutôt qu'incarcérer quelqu'un jusqu'à 5 ans, la personne soit suivie mais n'aille pas en détention. Une règle créée par la droite en 2004 impose le principe que lorsqu'un individu est condamné à une peine d'emprisonnement ferme (1 an maximum), mais qu'à la barre du tribunal n'est pas décerné un mandat de dépôt, on n'exécute pas la peine. C'est à un juge d'application des peines (6 mois d'attente environ pour obtenir un rendez-vous), de trouver une solution pour que la personne n'aille pas en prison, puisqu'il n'y a pas de place. On va donc la mettre sous bracelet électronique, ou commuer sa peine en travail d'intérêt général. Cette loi de 2004 a été aggravée en 2009 par Rachida Dati, qui l'a fait passer d'1 an à 2 ans. Prenons l'exemple d'un « petit délinquant d'habitude » : lors

de sa première arrestation, la réponse pénale va être un simple rappel à la loi ; lors du deuxième passage devant la justice, ce pourra être par exemple une peine de prison d'1 mois avec sursis ; la troisième fois, ce sera une peine de sursis mise à l'épreuve, c'est-à-dire que pendant une durée fixée par le tribunal, la personne sera astreinte à un certain nombre d'obligations. Si elle ne les respecte pas, elle est censée aller en prison (ce qui est rare en pratique). Ces obligations peuvent être chercher un travail, l'obligation de soins etc. Se pose la question du suivi et du respect de ces obligations. Les conseillers d'insertion et de probation sont complètement dépassés ce qui entraîne des carences dans le suivi. Autre solution possible : les travaux d'intérêt général. Cette solution concrète peut fonctionner, mais se pose aussi la question du suivi.

Mettons en perspective ce mode de fonctionnement de la justice en France, avec ce que nous enseigne la criminologie. De manière schématique, prenons l'exemple d'un voleur. Selon les statistiques, un voleur va être attrapé 1 fois sur 10. Il y a une rationalité du choix du délinquant. Plutôt que d'aller travailler, il va vivre de son activité délinquante, et s'il n'est attrapé qu'une fois sur dix, c'est que la réponse pénale peut être qualifiée de symbolique. Elle n'a aucune réalité tangible pour lui et donc il n'a aucun intérêt à changer son mode de vie. C'est une problématique qui est extrêmement importante en France.

Accélération des flux sortants

La tendance est à rogner toujours plus la durée passée en détention. Il existe de multiples instruments pour diminuer la peine. D'abord, les crédits de réduction de peine. Créés dans les années 1970, ils sont devenus automatiques dans les années 2000, et impliquent que lors d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme, le condamné a droit la 1ère année à 3 mois de crédit de réduction de peine automatique, c'est-à-dire que 3 mois disparaissent sur la 1ère année d'emprisonnement. Si le détenu se comporte bien, qu'il fait une demande pour trouver une occupation, il obtient des crédits de réduction supplémentaires, soit 3 mois de plus, ce qui veut dire que sur 1 an, il y a déjà 6 mois qui sautent. Sur la 2ème année, les crédits de réduction de peine automatique passent à 2 mois. En imputant ces crédits sur la durée de la peine réelle et non la durée de la peine telle qu'elle a été prononcée, lorsqu'on arrive à la moitié de cette peine, on peut solliciter une libération conditionnelle. Cette moitié se transforme rapidement en tiers de peine. Et comme ce n'était toujours pas suffisant, qu'il y avait toujours trop de monde en prison, Christiane Taubira a créé un autre dispositif, la libération sous contrainte. Elle automatise un aménagement au deux tiers de la peine et est moins contraignante pour le détenu en courte peine qu'une demande de libération conditionnelle.

État des prisons en France

Quelques chiffres (août 2017) : 59 000 places de prison pour 69 000 détenus. Pour des questions de rotation, il y a toujours 5000 places qui ne sont pas utilisées, soit un surnombre de 15 000 prisonniers. Macron a promis la création de 15 000 nouvelles places de prison, ce qui semblerait parfait. Mais près de 100 000 peines de prison sont en attente d'exécution. Beaucoup de magistrats se désespèrent de voir que les décisions qu'ils prennent n'ont pas de réalité concrète parce que non mises à exécution ou mises à exécution tardivement. En attendant, les condamnés sont relâchés, ce qui envoie comme signal à la population qu'il n'y a pas de réponse ferme des autorités face à un acte délictueux. Compte tenu des chiffres, il faudrait 20 000 à 30 000 places en plus. Construire des places de prison est très lent, long, compliqué, coûteux, raisons pour lesquelles ça fait des années qu'on en construit pas en nombre suffisant. Les responsables politiques ont une vision courte. Pour construire des places de prison, des rapports établissent qu'entre le lancement du programme et la fin du programme, 10 ans s'écoulent, ce qui veut dire que celui qui va grever son budget ne verra pas les fruits de ce qu'il aura fait. Cela demande donc d'avoir une vision, un sens de l'État qui peut-être est absent chez tous ceux qui nous ont gouvernés ces dernières années. Le

problème est que l'urgence est actuelle ; construire des bâtiments sécurisés est compliqué et coûteux ; il faut aussi poser la question de la diversification des prisons qu'on construit parce que les profils de délinquants sont multiples. La question de la taille des prisons a une incidence sur le coût : le prix d'une place n'est pas le même entre petits et grands établissements pénitentiaires. C'est beaucoup plus chers pour un établissement de petite taille. Si on construit plus de grandes prisons que de petites, cela pose une problématique différente qui est celle du maillage territorial : des détenus peuvent être enfermés plus loin que leur lieu de résidence, ce qui entraîne des difficultés dans l'entretien des liens familiaux. Or ce dernier point est important, car c'est un facteur qui vient endiguer la récidive. Question complexe donc. Une chose est sûre, on ne peut pas attendre plus longtemps. La situation ne fait que se dégrader.

Quelques exemples concrets : à l'été 2017, on a dénombré près de 480 incidents dans les prisons françaises, avec entre autres, une tentative d'assassinat, plusieurs prises d'otages, 11 évasions et la découverte de 75 armes. En 2017, une dizaine de véhicules de surveillants pénitentiaires ont été brûlés sur les parkings des prisons (aux Baumettes). En conséquence, la chancellerie est en train de créer une sorte de police spéciale pour rôder autour de la prison. Pour l'année 2016, à 6 mois on dénombreait 25 interventions des ÉRIS (Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité), forces spéciales qui interviennent dans les prisons, 5 000 agressions de surveillants, 10 prises d'otages. Ont aussi été trouvés 16 000 téléphones portables sur 6 mois, 6000 produits stupéfiants, 700 armes, des explosifs, 800 sommes d'argent et 300 produits alcooliques. Depuis quelques mois, on voit aussi apparaître le phénomène des drones, qui survolent les prisons. Ainsi le 15 août 2017, à Valence, il y eut une livraison par drone dans la prison. Juste avant l'été, un colis est arrivé à la maison d'arrêt de Corbas. Il contenait des liens en plastique, des couteaux, un texte qui faisait allusion à l'État islamique, soit tout ce qu'il fallait pour faire un attentat à l'intérieur de la prison. La problématique est donc urgente.

Le terrorisme

Le terrorisme est un autre péril auquel il faut faire face. Un rapport a été remis à la Commission européenne qui annonce que 1200 à 3000 personnes vont rentrer de zones de conflit. Se pose la question de l'incarcération d'au moins une partie d'entre-eux. L'emprisonnement des personnes radicalisées dans le contexte actuel de l'état des prisons est un véritable problème. La création d'unités spécialisées à Osny s'est terminée par une tentative d'assassinat sur deux gardiens. Aujourd'hui on patine sur ce sujet très grave. La problématique de l'isolement se pose, mais pour pouvoir isoler, il faut de la place. Mythe de la déradicalisation : les psychiatres préviennent qu'il n'est pas possible de déradicaliser tout le monde. Pour ces individus, la solution c'est la neutralisation. Faut-il continuer à appliquer des règles d'aménagement extrêmement généreuses à cette population qui représente une menace directe ? Il faut absolument que les parlementaires s'emparent de ces sujets. En juin 2016 une loi est venue supprimer l'une des pièces du dispositif, celui des crédits de réduction automatique de peine, soit 3 mois.

Lorsque quelqu'un est arrêté et poursuivi pour terrorisme, la situation est très différente d'une situation de droit commun, parce que la justice antiterroriste est face à un défi auquel la justice ordinaire n'est pas confrontée, à savoir intervenir en amont. Il faut arrêter la personne avant que la bombe explose. Dans la justice normale, l'individu commet son méfait et est arrêté ensuite. La justice antiterroriste doit intervenir en amont, ce qui est toujours extrêmement difficile, notamment pour déterminer le moment où la personne est réellement coupable. La question est très délicate.

En réponse, on a le choix entre plusieurs instruments juridiques qu'on appelle incrimination. On choisit le texte qui va servir de fondement aux poursuites. On peut poursuivre la personne pour tentative d'assassinat et basculer ainsi en criminelle. L'individu encourt alors 30 ans de prison voire

plus. Autre possibilité, poursuivre pour association de malfaiteurs, texte un peu fourre-tout, en lien avec une entreprise terroriste. Sauf que dans ce cas ce n'est plus du criminel mais du délictuel, avec maximum 10 ans de prison à la clé. Dans un cas concret, la personne peut passer 2 ans en détention provisoire. Si ensuite le juge est clément et la condamne à 8 ans de prison, après retranchement des 2 ans de provisoire, la peine est réduite à 6 ans. On en revient ensuite à toutes les règles déjà évoquées, ce qui donne concrètement 3 ans de prison. C'est un vrai problème pour faire face aux individus qu'on ne peut pas déradicaliser. Il faut se poser la question de la pertinence des aménagements de peine pour ce type de population. L'urgence est là. La loi antiterroriste en cours de préparation est là pour gérer la problématique politique de la sortie de l'état d'urgence, en essayant d'y retranscrire un certain nombre d'instruments qui sont rendus disponibles par l'état d'urgence. Certaines mesures, qui sont utiles, ne concernent que la sécurité, les pouvoirs du préfet, ce qu'il se passe avant mais on ne se pose pas la question de l'après. Or cette question de l'après va être extrêmement concrète et périlleuse.

Problématique de la composition de la Cour d'Assises spéciale pour juger des terroristes : elle est composée exclusivement de magistrats professionnels, pour éviter que des pressions ne soient exercées sur des jurés particuliers. Le problème est qu'une telle juridiction consomme beaucoup de magistrats.

Question des fiches S : procédé assez complexe. Les fiches S sont une catégorie d'un fichier plus large, celui des personnes recherchées, qui compte près de 400 000 personnes. Les fiches sont établies par la DGSJ. C'est un instrument de renseignement qui permet de savoir comment on doit appréhender la personne. Il y a des fichiers S pour des personnes qui ont des profils multiples : en juin 2017, on estimait à 24 000 le nombre de fichiers S. Sur ces 24 000, on compte des hooligans, des zadistes, des membres du PKK et des Français radicalisés, soit 15 000 personnes, dont 2000 en prison. Une centaine de fichiers S ont un permis de détention d'armes. Ces gens ont une dangerosité extrêmement variable. L'idée de créer de nouvelles fiches pour les recentrer sur les individus particulièrement dangereux est en train d'émerger.

Beaucoup de sujets ne peuvent pas attendre. Avoir perdu 100 jours sur des sujets politiques, compte-tenu de l'état dans lequel se situe notre pays, est quelque chose de déraisonnable. Beaucoup de mesures vont dans le bon sens, mais la stratégie de priorités est à questionner. Pour tout ce qui concerne le pénitencier, il faut absolument lancer des programmes de construction de prisons.

À VOS AGENDAS

Le prochain dîner débat est prévu le samedi 9 juin à 19h 30, hôtel Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax. Le conférencier est Jean-Paul Gourevitch. Il viendra nous parler de l'Afrique.

Le 9^{ème} Weekend de la Liberté devrait avoir lieu les 21, 22 et 23 septembre 2018, hôtel Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax. Le thème est « Considérations sur la richesse des nations. Leçons pour le XXI^{ème} siècle. ». Il sera consacré à tous les facteurs qui œuvrent pour la prospérité des pays et que la France a oubliés. Nous parlerons un peu d'Adam Smith. Le format serait le même que l'an dernier : 9 conférences dont deux dîners débats, vidéos, foire aux livres.

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2018

Elle aura lieu le 17 mars 2018 à 18h00
à l'Hôtel Sourcéo de Saint-Paul-lès-Dax

Ordre du jour :

Rapport moral 2017 du président M. de Casanove

Rapport financier 2017 par la trésorière Mme Couture

Adhésion 2018

Perspectives 2018 :

L'avenir du Cercle ?

La déduction fiscale des dons et cotisations

Les prochains dîners débats à Saint-Paul-lès-Dax

La collaboration avec les établissements d'enseignement

Le prochain WEL du 21 au 23 septembre 2018

Les journées du Patrimoine 2018

Divers

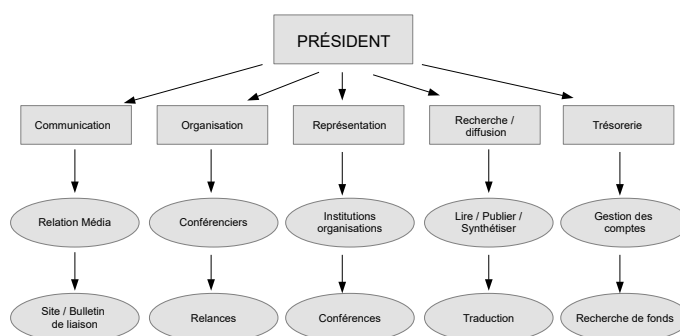
Renouvellement du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont peu nombreux pour assumer toutes les charges et travailler au développement du Cercle. Ce développement est une réalité mais doit être soutenu par notre logistique et nos infrastructures.

Le Conseil d'administration a besoin d'aide.

Tous les postes sont ouverts y compris celui de Président du Cercle Frédéric Bastiat.

Organigramme souhaitable



Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la *spoliation légale* sont priées de se faire connaître sur : cercle.bastiat@gmail.com.

Les postes au conseil d'administration sont ouverts y compris celui de Président.

Questions diverses.

Connaître Bastiat

Justice et Fraternité (1848) (Extraits)

« Encore une fois, n'y a-t-il dans le cœur de l'homme que ce que le législateur y a mis? A-t-il fallu, pour que la fraternité fit son apparition sur la terre, qu'elle sortit de l'urne d'un scrutin? Est-ce que la loi vous interdit la charité, par cela seul qu'elle ne vous impose que la justice? Croit-on que les femmes cesseront d'avoir du dévouement et un cœur accessible à la pitié, parce que le dévouement et la pitié ne leur seront pas ordonnés par le Code? Et quel est donc l'article du Code qui, arrachant la jeune fille aux caresses de sa mère, la pousse vers ces tristes asiles où s'étalent les plaies hideuses du corps et les plaies plus hideuses encore de l'intelligence? Quel est l'article du Code qui détermine la vocation du prêtre? À quelle loi écrite, à quelle intervention gouvernementale faut-il rapporter la fondation du christianisme, le zèle des apôtres, le courage des martyrs, la bienfaisance de Fénelon ou de François de Paule, l'abnégation de tant d'hommes qui, de nos jours, ont exposé mille fois leur vie pour le triomphe de la cause populaire?

Chaque fois que nous jugeons un acte bon et beau, nous voudrions, c'est bien naturel, qu'il se généralisât. Or, voyant au sein de la société une force à qui tout cède, notre première pensée est de la faire concourir à décréter et imposer l'acte dont il s'agit. Mais la question est de savoir si l'on ne déprave pas ainsi et la nature de cette force et la nature de l'acte, rendu obligatoire de volontaire qu'il était. Pour ce qui me concerne, il ne peut pas m'entrer dans la tête que la loi, qui est la force, puisse être utilement appliquée à autre chose qu'à réprimer les torts et maintenir les droits.

(...)

Au nom de la fraternité, un autre demandera que le travail soit réduit à dix, à huit, à six à quatre heures; et voilà la production arrêtée. — Comme il n'y aura plus de pain pour apaiser la faim, de drap pour garantir du froid, un troisième imaginera de remplacer le pain et le drap par du *papier-monnaie forcé*. N'est-ce pas avec des écus que nous achetons ces choses? Multiplier les écus, dira-t-il, c'est multiplier le pain et le drap; multiplier le papier, c'est multiplier les écus. Concluez. Un quatrième exigera qu'on décrète l'abolition de la concurrence; un cinquième, l'abolition de l'intérêt personnel; celui-ci voudra que l'État fournisse du travail; celui-là, de l'instruction, et cet autre, des pensions à tous les citoyens. En voici un autre qui veut abattre tous les rois sur la surface du globe, et décréter, au nom de la fraternité, la guerre universelle. Je m'arrête. Il est bien évident que, dans cette voie, la source des utopies est inépuisable. Elles seront repoussées, dira-t-on. Soit; mais il est *possible* qu'elles ne le soient pas, et cela suffit pour créer l'*incertitude*, le plus grand fléau du travail.

Sous ce régime, les capitaux ne pourront se former. Ils seront rares, chers, concentrés. Cela veut dire que les salaires baisseront, et que l'inégalité creusera, entre les classes, un abîme de plus en plus profond. Les finances publiques ne tarderont pas d'arriver à un complet désarroi. Comment pourrait-il en être autrement quand l'État est chargé de fournir tout à tous? Le peuple sera écrasé d'impôts, on fera emprunt sur emprunt; après avoir épuisé le présent, on dévorera l'avenir.

Enfin, comme il sera admis en principe que l'État est chargé de faire de la fraternité en faveur des citoyens, on verra le peuple tout entier transformé en solliciteur. Propriété foncière, agriculture, industrie, commerce, marine, compagnies industrielles, tout s'agitera pour réclamer les faveurs de l'État. Le Trésor public sera littéralement au pillage. Chacun aura de bonnes raisons pour prouver que la fraternité légale doit être entendue dans ce sens: « Les avantages pour moi et les charges pour les autres. » L'effort de tous tendra à arracher à la législature un lambeau de privilège *fraternel*. Les classes souffrantes, quoique ayant le plus de titres, n'auront

pas toujours le plus de succès; or, leur multitude s'accroîtra sans cesse, d'où il suit qu'on ne pourra marcher que de révolution en révolution.

(...)

À l'aspect des souffrances qui accablent un grand nombre de nos frères, ces publicistes ont pensé qu'elles étaient imputables à la *liberté* qui est la justice. Ils sont partis de cette idée que le système de la liberté, de la justice exacte, avait été mis légalement à l'épreuve, et qu'il avait failli. Ils en ont conclu que le temps était venu de faire faire à la législation un pas de plus, et qu'elle devait enfin s'imprégner du principe de la *fraternité*. De là, ces écoles saint-simoniennes, fouriéristes, communistes, owénistes; de là, ces tentatives d'organisation du travail; ces déclarations que l'État doit la subsistance, le bien-être, l'éducation à tous les citoyens; qu'il doit être généreux, charitable, présent à tout, dévoué à tous; que sa mission est d'allaiter l'enfance, d'instruire la jeunesse, d'assurer du travail aux forts, de donner des retraites aux faibles; en un mot, qu'il a à intervenir directement pour soulager toutes les souffrances, satisfaire et prévenir tous les besoins, fournir des capitaux à toutes les entreprises, des lumières à toutes les intelligences, des baumes à toutes les plaies, des asiles à toutes les infortunes, et même des secours et du sang français à tous les opprimés sur la surface du globe.

Encore une fois, qui ne voudrait voir tous ces bienfaits découler sur le monde de la *loi* comme d'une source intarissable? Qui ne serait heureux de voir l'État assumer sur lui toute peine, toute prévoyance, toute responsabilité, tout devoir, tout ce qu'une Providence, dont les desseins sont impénétrables, a mis de laborieux et de lourd à la charge de l'humanité, et réserver aux individus dont elle se compose le côté attrayant et facile, les satisfactions, les jouissances, la certitude, le calme, le repos, un présent toujours assuré, un avenir toujours riant, la fortune sans soins, la famille sans charges, le crédit sans garanties, l'existence sans efforts?

Certes, nous voudrions tout cela, *si c'était possible*. Mais, est-ce possible? Voilà la question. Nous ne pouvons comprendre ce qu'on désigne par l'État. Nous croyons qu'il y a, dans cette perpétuelle personnification de l'État, la plus étrange, la plus humiliante des mystifications. Qu'est-ce donc que cet État qui prend à sa charge toutes les vertus, tous les devoirs, toutes les libéralités? D'où tire-t-il ces ressources, qu'on le provoque à épancher en bienfaits sur les individus? N'est-ce pas des individus eux-mêmes? Comment donc ces ressources peuvent-elles s'accroître en passant par les mains d'un intermédiaire parasite et dévorant? N'est-il pas clair, au contraire, que ce rouage est de nature à absorber beaucoup de forces utiles et à réduire d'autant la part des travailleurs? Ne voit-on pas aussi que ceux-ci y laisseront, avec une portion de leur bien-être, une portion de leur liberté?

À quelque point de vue que je considère la loi humaine, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement lui demander autre chose que la Justice.

Qu'il s'agisse, par exemple, de religion. Certes, il serait à désirer qu'il n'y eût qu'une croyance, une foi, un culte dans le monde, à la condition que ce fût la *vraie foi*. Mais, quelque désirable que soit l'Unité — la diversité, c'est-à-dire la recherche et la discussion valent mieux encore, tant que ne luira pas pour les intelligences le signe infailible auquel cette *vraie foi* se fera reconnaître. L'intervention de l'État, alors même qu'elle prendrait pour prétexte la Fraternité, serait donc une oppression, une *injustice*, si elle prétendait fonder l'Unité; car qui nous répond que l'État, à son insu peut-être, ne travaillerait pas à étouffer la vérité au profit de l'erreur? L'Unité doit résulter de l'universel assentiment de convictions libres et de la naturelle attraction que la vérité exerce sur l'esprit des hommes. Tout ce qu'on peut donc demander à la loi, c'est la liberté pour toutes les croyances, quelque anarchie qui doive en résulter dans le monde pensant. Car, qu'est-ce que cette anarchie prouve? que l'Unité n'est pas à l'origine, mais à la fin de l'évolution intellectuelle. Elle n'est pas un point de départ, elle est une résultante. La loi qui l'imposerait serait injuste, et si la justice n'implique pas nécessairement la fraternité, on conviendra du moins que la fraternité exclut l'injustice. »

France ou Suisse : laquelle rend les meilleurs services à ses habitants ?

Tout baigne ! Notre Président Emmanuel Macron a été désigné personnalité de l'année par les Français¹ et la France a été élue, grâce à lui, « pays de l'année » par l'hebdomadaire britannique « *The Economist* ».

Alors pourquoi s'intéresser à cette Confédération Helvétique d'un peu plus de 8 millions d'habitants qui n'a pas de matières dites premières, qui manque cruellement des « Grands Hommes »² qui font la fierté de la France, dont le Président, Doris Leuthard, est une illustre inconnue, modeste et humble ...comme le nôtre !!... Ce petit pays n'a même pas de « message mondial » à délivrer tel qu'organiser le *One Planet Summit*, pour, tant qu'à faire, « sauver la planète »

Examinons la réalité au delà des apparences et du tam-tam médiatique.

En 2017, la France est descendue à la 6^{ème} place en tant que puissance économique mondiale, derrière les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et l'Inde. Si on prend la richesse par habitant, elle est 32^{ème} dans le monde et 20^{ème} en Europe. La Suisse est 6^{ème} dans le monde et 5^{ème} en Europe³.

En 2016, la part de l'industrie dans le PIB Suisse était de 25,8% . En France elle était de 19,6 %⁴. En Suisse la part du secteur bancaire est de 8%, contrairement aux idées reçues.

En septembre 2017, le taux de chômage en Suisse était de 3%⁵ Le taux de chômage des 15/24 ans était de 3% aussi, contre 23% en France⁶.

Si pour Bastiat la balance commerciale est un mauvais marqueur de prospérité économique, pour beaucoup de Français, et pour les médias, elle en est un remarquable. Il n'est donc pas inutile de rappeler que « *La balance commerciale de la Suisse est structurellement très excédentaire. Les exportations reposent sur des secteurs de pointe, moins dépendants de la conjoncture mondiale que les autres secteurs. En 2016, l'excédent commercial a atteint un niveau record (38 milliards CHF - Administration fédérale des douanes)* »⁷.

En France la situation est différente « *Alors qu'il s'était nettement ré-duit en août, le déficit est reparti à la hausse en septembre, se creusant de 500 millions d'euros pour atteindre 4,7 milliards d'euros, ont annoncé mercredi les Douanes. Sur 12 mois, le déficit cumulé atteint 60,8 milliards d'euros, contre 48,1 milliards en 2016* »⁸. La balance commerciale française est déficitaire depuis 2005⁹.

Pour Transparency international la Suisse est le 5^{ème} pays au monde le moins corrompu, la France 23^{ème} entre l'Estonie et les Bahamas... Ça classe !

En Suisse en 2016 25% de la population est étrangère. La Confédération enregistre 18,6 entrées pour 1000 habitants contre 5,4 pour la France. Les musulmans sont 5% de la population. La nationalité suisse n'est pas automatique.^{10 11}

Les Suisses ont refusé par référendum d'initiative populaire la caisse unique de sécurité sociale. Elle a été rejetée par 61,8% des voix le 28/09/2014, comme en 2007 où le « non » l'avait emporté avec 71,2% des voix. C'est un refus du modèle social français parfait et indépasseable, que le monde entier nous envie. Ce n'est pas tout, alors que la France abandonne sa culture ils ont refusé la construction de nouveaux minarets le 29 novembre 2009.

On peut identifier 4 raisons fondamentales aux différences entre la Suisse et la France.

La liberté économique. La Suisse est 4^{ème} mondiale en terme de liberté économique entre la Nouvelle Zélande et l'Australie La France est 72^{ème} mondiale entre les Fidji et le Tonga, c'est dire ! La Suisse est 1^{ère} en Europe, la France 32^{ème} en Europe entre l'Espagne et le Portugal.

La liberté économique est consubstantielle des incitations productives individuelles. Il n'y a pas de hasard.

Le fédéralisme grâce auquel la subsidiarité est mieux respectée.

La démocratie directe. Sur le fond elle ne change pas grand chose c'est toujours la dictature de la majorité que Bastiat a combattue. Cela dit cette démocratie part de la base. Elle préserve mieux les libertés individuelles parce que chacun est concerné pour les préserver et répond à la question posée par delà les clivages politiques. Contrairement à ce que l'on raconte en France. Ce mode de fonctionnement n'a rien à voir avec notre démocratie, où tout vient du sommet, où l'Assemblée n'est qu'une chambre d'enregistrement des desiderata d'un Président au pouvoir absolu.

Les politiciens n'y sont pas professionnels et il n'y a pas d'énarques.

Les Suisses refusent le modèle français. Les Français ne pourraient-ils s'inspirer du modèle suisse ?

Pour répondre à cette question le Cercle a souhaité organiser ce dîner débat. Ceux qui prennent prétexte de la petitesse de la Confédération pour expliquer que ce modèle n'est pas transposable ignorent complètement l'action humaine. Ce sont les individus qui agissent. En vérité la Confédération Helvétique se contente simplement d'être un exemple. Exemple de pays prospère, pacifique et apaisé. À méditer.

Venez écouter la conférence de François Garçon.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

1 - <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/12/27/97001-20171227FILWWW00165-macron-et-le-pape-francois-personnalites-de-l-annee.php>

2 - « *Il faut le dire : il y a trop de grands hommes dans le monde ; il y a trop de législateurs, organisateurs, instituteurs de sociétés, conducteurs de peuples, pères des nations, etc. Trop de gens se placent au-dessus de l'humanité pour la régenter, trop de gens font métier de s'occuper d'elle.* » Frédéric Bastiat *La Loi* (1850)

3 - https://planificateur.a-contresens.net/europe/classement_par_pays/pib_par_habitant-EU.html

4 - <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS>

5 - <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/10/10/97002-20171010FILWWW00043-suisse-taux-de-chomage-stable-a-3.php>

6 - <http://www.afiz.asso.fr/taux-chomage-15-24-ans-suisse-3-france-23/>

7 - <http://www.lemoci.com/fiche-pays/suisse/>

8 - <http://www.lerevenu.com/placements/economie/france-le-deficit-commercial-se-creuse-61-milliards-deuros-sur-un>

9 - <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/NE.RSB.GNFS.ZS.html>

10 - <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/s%C3%A9rie-migration-partie-1-deux-millions-d-%C3%A9trangers-en-suisse-mais-qui-sont-ils/42409190>

11 - <https://www.reformes.ch/dossier/2017/08/qui-sont-les-musulmans-en-suisse-islam-societe-suisse-religions-mosquee-dossier>

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 17 mars 2018 à 19h30

A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Attention, ce dîner débat sera précédé par notre Assemblée générale annuelle à 18h00

Le dîner débat sera animé par
Monsieur François Garçon

sur le thème

« LE MODÈLE SUISSE : QUELS ENSEIGNEMENTS À TIRER POUR LA FRANCE ? »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

Depuis une dizaine d'années, la Suisse a fait une entrée remarquable dans la pensée politique française. En sont notamment responsables la renommée internationale des deux écoles polytechniques fédérales, un enviable plein emploi dont profitent quelque 180 000 frontaliers français, sans oublier l'efficacité du modèle de formation avec, notamment, un système d'apprentissage dual dont s'inspireraient aujourd'hui une quarantaine de pays. L'échange automatique d'informations, auquel les autorités suisses se sont ralliées en 2014 et actionné trois ans plus tard, ajoute une touche vertueuse au lyrisme de ce tableau, que parachèvent une dette publique sous contrôle (33% du PIB) et un taux de TVA (8%), le plus bas dans le monde occidental.

Mais comment s'explique la performance suisse ? Pourquoi, à 3h40 de la gare de Lyon, une société excelle-t-elle sur tant de niveaux différents ? Et, en important sous conditions certaines de ses recettes, la France pourrait-elle s'inspirer de ce modèle d'excellence ?

Parmi les nombreuses explications du succès suisse, il faut d'abord nommer la subsidiarité. La politique, en Suisse, vient du bas, des citoyens, résidents dans leur commune. La Suisse est un État fédéral qui regroupe, sur une base volontaire, 26 États nommés cantons. Chacun doté d'un parlement et d'un gouvernement, les cantons disposent de prérogatives très étendus en matière notamment fiscale et scolaire. La souveraineté cantonale n'est pas un mot creux : selon la formule, les autorités fédérales ne gouvernent pas mais administrent.

Les droits populaires dont se sont dotés les citoyens confortent la décentralisation des décisions. Ces droits, dont le référendum, le plus ancien, remonte à 1848, interdisent aux autorités élues de s'émanciper des citoyens. A tout moment et sur le mode pacifique, les Suisses sont en mesure de proposer et d'imposer

leur avis dans le débat public. Subsidiarité et droits populaires ont pour effet de responsabiliser les citoyens sur tous les sujets, qu'ils soient d'ordre économique, politique, fiscal, sociétal, etc. De là, l'idée selon laquelle le consensus est plus productif que le conflit. Depuis 1937, avec la Paix du travail et depuis 1959, avec la Formule magique, les Suisses ont volontairement opté pour une politique sociale et un mode de gouvernance axés sur le dialogue et la recherche du compromis. En Suisse, ni décrets ni ordonnances, mais une gouvernance pragmatique, par petits pas, où priment toujours la discussion préalable et la nécessité pour les partenaires de trouver eux-mêmes la solution au problème. Le compromis n'exclut ni la compétition (le mot figure par exemple dans la charte des universités suisses), ni l'évaluation, à laquelle invite la décentralisation cantonale. La Suisse est encore un pays où l'on travaille beaucoup (1900 heures/an), et où l'innovation conditionne la prospérité collective.

Puisque par convention rhétorique il convient de trouver des défauts, citons la résistance des cartels, le corporatisme (agriculture, les Chemins de fer fédéraux), l'ilot de cherté, et puis aussi des cas de gestions publiques défailtantes, comme à Genève et Neuchâtel, symptomatiquement les deux cantons les plus « français ».

François Garçon, Historien, essayiste, créateurs de sociétés, chercheur émérite à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, président de Catalina Conseil, derniers ouvrages parus :

Le modèle suisse (Perrin 2008, réédition Tempus 2011),
Formation, l'autre miracle suisse (Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2014)

La Suisse, pays le plus heureux du monde (Taillandier, 2015),
Le génie de la Suisse, (à paraître chez Taillandier en juin 2018).

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion de soutien à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.